

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant n°1 au marché "Réhabilitation d'un bâtiment en maison de santé sur la Commune de Mauléon » Lot 4 Couverture et bardage en aluminium

Décision D-2025-159

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le code de la commande publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 6° ; R2194-7 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la décision D-2025-17 du Président du 04 février 2025, relative à l'attribution des marchés 2024_32_MAP3 concernant la « Réhabilitation d'un bâtiment en maison de santé sur la Commune de Mauléon » lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 ;
- **Considérant** la notification du lot 4 à SAS ALAIN COUTANT COUVERTURE en date du 27 février 2025 ;
- **Considérant** la nécessité de réaliser des travaux complémentaires devenus nécessaires pour la bonne réalisation des prestations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : d'établir un avenant n°1 au lot 4 ayant pour objet d'augmenter le montant initial comme suit :

Lot 4 : Couverture et bardage en aluminium

SAS ALAIN COUTANT COUVERTURE ZA ZI de la Poterie Rue Gustave Eiffel – BP 04 79700 Mauléon SIRET: 450 902 408 00027	Montant HT	TVA (20 %)	Montant TTC
Montant initial - lot 4	95 808,30 €	19 161,66 €	114 969,96 €
Montant avenant n°1 - lot 4	3 073,76 €	614,75 €	3 688,51 €
Montant lot 4 après avenant 1	98 882,06 €	19 776,41 €	118 658,47 €

% d'écart introduit par l'avenant : 3,21 %

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **30 JUIN 2025**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

- 1 JUL. 2025

Transmis en préfecture le **1 JUL. 2025**

Notifié ou publié le

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is purple and contains the text "Communauté de Communes du Bocage Bressuirais" around the perimeter and "BRESSUIRE" in the center. The signature is a cursive script that spans across the stamp.